



DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°24-120

SERVICE : Direction des Affaires Culturelles / pôle patrimoine et actions culturelles

OBJET : Contrat de cession et de représentation entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et l'association Art'monie

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n°22-20 du 4 octobre 2022, portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE, dans le domaine de la Culture et de la Vie Etudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDERANT que le spectacle « bal nomade » produit par l'association Art'monie est programmé dans le cadre des Vendredis du Revermont le vendredi 19 juillet 2024 à Coligny 01270 ;

DECIDE

DE CONCLURE un contrat de cession avec l'association Art'monie, Maison commune 1025 rue des Gentianes BP40106, 39003 Lons le Saunier (SIRET : 504 833 443 00030), représentée par son Président Monsieur Bruno BRILLOIT.

Le contrat précise les points suivants :

- L'association Art'monie s'engage à donner une représentation du spectacle « bal nomade » le vendredi 19 juillet 2024 à Coligny ;

- La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse s'engage à verser à l'association Art'monie, en contrepartie de ce qui précède, sur présentation de facture, la somme de 1215€ T.T.C (mille deux-cent-quinze euros) comprenant le financement de la prestation artistique, la sonorisation et les frais de déplacement.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à BOURG-EN-BRESSE, le 5 juin 2024.

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente

Sylviane CHÊNE
Déléguée à la Culture et à la Vie étudiante

